

## **CPLU EXCEPTIONNELLE** **suite au « camouflagement » d'un poste de REP à la DR**

### **Bilan de cette CPLU exceptionnelle**

Lors de la préparation de la CPLU d'avril, nous avons découvert un poste IVa diffusé hors calendrier et isolé dans un additif cadre. Nous avons communiqué largement auprès des agents publics sur la parution de ce poste pour qu'ils puissent candidater. Finalement, deux agents publics de niveau IVa ont postulé.

Comme nous nous en doutions, l'établissement « avait son candidat » sur ce poste en DR ; les agents publics ont toujours autant de difficultés à sortir du réseau pour travailler en structure. Donc, une fois de plus, nous avons été jusqu'au partage de voix.

### **Conseillers Référent niveau III**

Suite à la diffusion des 44 postes de conseiller pour le mouvement supplémentaire du 11 juin prochain, nous alertons, de nouveau, sur l'absence de poste de niveau III, ce qui empêche la mobilité des conseillers référents. La direction dit ne pas avoir connaissance de souhaits de mobilité des agents de niveau III. Quoi de plus normal puisqu'elle ne diffuse pas ou peu de postes de niveau III !

### **Agents publics de niveau III, vous voulez muter ? Manifestez-vous !**

Deux possibilités :

- 1- **Candidatez** sur les postes diffusés qui vous intéressent **quelque soit le niveau** (votre candidature sera rejetée mais elle sera portée à la connaissance de la direction et tracée par les élus CPLU),
- 2- Faites une **candidature spontanée** sur SIRH en indiquant **vos choix de mobilité**  
SIRH depuis le bureau métier : Menu principal > libre service > activités BDE > candidature spontanée.

*Informez vos élues CPLU pour qu'ils puissent défendre efficacement votre demande.*

### **Complément Collectif de Parts Variables CCPV**

Compte-tenu de la situation très défavorable des agents publics (gel du point d'indice depuis 2010, diminution constante des primes annuelles depuis 2012 -source : bilan social 2014), vos élues SNU ont relancé la direction sur les critères d'attribution du Complément Collectif de Parts Variables (versé annuellement en mars aux agents publics). La Direction Régionale confirme qu'elle a choisi des **critères et des objectifs régionaux atteignables et uniformisés par DT**.

La Direction Régionale s'engage à communiquer sous quinzaine auprès des agents publics et des ELD les critères et objectifs retenus pour l'année 2015.

31 mars 2015 (réunion DSC) :

### **La DG dévoile ses premières propositions d'évolution des droits des agents de statut public**

Suite à la grève du 9 décembre dernier, la Direction Générale s'est rendue compte que les agents publics étaient capables de se mobiliser.

Depuis, des échanges sont ouverts et nous permettent de porter nos revendications.

- **Promotion** : Possibilité de supprimer les VIAP, assouplissement de la ventilation des quotas par niveau et par DT pour les opérations de carrière.

- **Mobilité** : réflexion sur la diffusion des postes de conseillers niveau II ou III pour faciliter la mobilité géographique des agents de niveau III.

- **Intégration à la Fonction Publique d'Etat** (revendication principale du SNU depuis la fusion) : la DG répond qu'elle a besoin de la majorité des organisations syndicales pour pouvoir négocier avec les ministères de tutelle. Cette opération d'intégration reste dépendante d'une volonté politique (DG et gouvernement), c'est pourquoi les élus SNU, par l'intermédiaire de la FSU, ont rencontré à plusieurs reprises les cabinets ministériels concernés, à savoir celui de Marylise Lebranchu et de François Rebsamen.

**Le SNU ne se résigne pas : il est urgent d'agir pour répondre aux besoins et revendications portées lors de la grève des agents publics lors de la grève du 9 décembre 2015.**